

# INTRODUCTION

## Contexte

Les dirigeants scolaires ont un rôle primordial à jouer pour que les élèves adoptent la conception que véhicule le programme d'études « Éducation physique et Éducation à la santé » (ÉP-ÉS) relativement à l'activité physique et aux modes de vie sains. L'importance de cette conception est mise en évidence par les conclusions du *Rapport du Groupe de travail – Des enfants en santé, pour un avenir en santé* (2005). En effet, on y indique que le déclin sur les plans de la bonne condition physique et de l'activité physique des jeunes est de plus en plus inquiétant.

Le même rapport, comprenant quarante-sept (47) recommandations adressant cette question, recommande de prévoir des blocs horaires obligatoires d'ÉP-ÉS pour les élèves de la maternelle à la 10<sup>e</sup> année (voir l'Annexe 1 pour les recommandations portant sur l'activité physique dans les écoles). Le gouvernement du Manitoba a accepté cette recommandation et ajoutera des blocs horaires obligatoires pour ces élèves avant l'automne 2007.

Le présent document se veut une banque d'idées ou un ensemble de stratégies ayant pour but de répondre aux attentes en matière de temps de classe. Les administrations scolaires pourront trouver utiles ces suggestions au moment de planifier la mise en œuvre des nouvelles exigences à tous les niveaux scolaires, en mettant un accent particulier sur le segment de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année. Nombre de ces propositions ont déjà été mises en œuvre dans les écoles. Un autre document fournira les renseignements sur l'établissement des calendriers scolaires pour la 9<sup>e</sup> et la 10<sup>e</sup> année.

Le présent document est établi selon les éléments de mise en œuvre suivants :

- établissement des horaires;
- installations, espaces d'enseignement, matériel;
- enseignement et supervision.

Dans la pratique, ces composants sont rarement isolés. Par souci de commodité, ils sont traités séparément dans ce document en présentant les défis et les stratégies pour inscrire le temps.

Veillez noter que les stratégies spécifiques sont identifiées par un icône d'ÉP-ÉS :



Nous espérons que les administrations scolaires choisiront d'utiliser ou d'adapter ces stratégies selon leurs besoins particuliers. Elles pourront aussi trouver ces exemples utiles si elles souhaitent porter les initiatives de leurs écoles en matière d'activité physique et de santé à un niveau supérieur aux périodes de classe obligatoires.


## Le programme d'études « Éducation physique et Éducation à la santé »


Le programme d'études d'ÉP-ÉS combiné propose une approche intégrée de l'acquisition des connaissances sur le corps et sur l'esprit de manière à promouvoir un mode de vie sain et actif. L'Éducation physique et l'Éducation à la santé se renforcent l'une et l'autre et sont conçues pour communiquer aux élèves un message clair concernant la vie active et les choix sûrs et sains.


Le programme d'études d'ÉP-ÉS combiné aborde cinq facteurs de risque importants pour la santé des enfants et des adolescents :

- le manque d'activité physique;
- les comportements alimentaires malsains;
- la consommation de drogues, y compris l'alcool et le tabac;
- les comportements sexuels qui entraînent des infections transmissibles sexuellement et des grossesses non désirées;
- les comportements qui entraînent des blessures intentionnelles ou accidentelles.


Des résultats d'apprentissage généraux (RAG) sont recherchés dans les domaines suivants :

 RAG 1 — Motricité

 RAG 2 — Gestion de la condition physique

 RAG 3 — Sécurité

 RAG 4 — Gestion personnelle et relations humaines

 RAG 5 — Habitudes de vie saines

Le programme d'études a pour but d'offrir aux élèves des activités organisées et équilibrées pour qu'ils développent leurs connaissances, leurs habiletés et leurs attitudes face à l'activité physique et aux habitudes de vie saines.

Pour un programme équilibré en ÉP, les élèves devraient suivre des cours dans les cinq catégories d'activités physiques suivantes :

- les jeux et les sports individuels et à deux élèves;
- les jeux et les sports d'équipe et de groupe;
- les activités physiques pratiquées hors du milieu habituel;
- les activités rythmiques et gymniques;
- les activités de conditionnement physique.

Pour un programme équilibré en ÉS, on met l'accent sur la prise de décisions relativement aux sujets suivants :

- la sécurité pour soi-même et pour les autres;
- le développement personnel;
- le développement social;
- le développement mental et émotionnel;
- les habitudes de vie saines;
- la vie active;
- la nutrition;
- la prévention d'abus de consommation de substances et d'alcool;
- la sexualité.

Pour de plus amples renseignements sur le programme d'études d'Éducation physique et Éducation à la santé, veuillez consulter le site [<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/>](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/)

## Détermination du temps de classe

Figurent dans le tableau ci-dessous les blocs horaires obligatoires pour l'ÉP-ÉS en termes de pourcentages et de minutes ainsi que les blocs horaires recommandés pour les autres matières enseignées dans les programmes anglais, français et d'immersion française. Les chiffres représentent le nombre de minutes par jour et par cycle de six jours. Comme les pourcentages donnés dans les directives sur les blocs horaires totalisent 100 %, il devrait être possible de respecter les exigences de 11 % et de 9 % pour l'ÉP-ÉS.

Les récréations (bien qu'elles puissent comporter des activités physiques ou d'autres activités organisées) ne font pas partie du temps d'enseignement de l'ÉP.

Conformément au mandat, le temps consacré à l'ÉP-ÉS fait appel à des apprentissages soigneusement planifiés et adaptés à l'âge et au développement des élèves, et qui peuvent être évalués par les enseignants. \*\* L'ÉP-ÉS a pour but d'offrir aux élèves une programmation organisée et équilibrée, destinée à parfaire leurs connaissances, leurs habiletés et leurs attitudes en matière d'activités physiques et d'habitudes de vie saines.

### Programme français Pourcentages des blocs horaires des matières de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année convertis en minutes

Matières	1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> année			7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> années		
	Pourcentage	Temps/Jour	Cycle de 6 jours	Pourcentage	Temps/Jour	Cycle de 6 jours
Français *Anglais	35	105	630	27	89.1	534.6
Mathématiques	15	45	270	17	56.1	336.6
Science de la nature	10	30	180	13	42.9	257.4
Sciences humaines	10	30	180	13	42.9	257.4
Éducation physique et Éducation à la santé	11	33	198	9	29.7	178.2
Éducation artistique	10	30	180	8	26.4	158.4
Matières facultatives	9	27	162	13	42.4	257.4
Totaux	100	300	1800	100	330	1980

\* L'anglais est une matière obligatoire de la 4<sup>e</sup> année à la 12<sup>e</sup> année. Les divisions scolaires peuvent cependant choisir d'enseigner l'anglais à partir de la 3<sup>e</sup> année.

Pour connaître les blocs horaires recommandés pour le Programme français consultez le <[www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/prog-fr.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/prog-fr.html)>.

\*\* Dans le présent document « enseignant » s'applique aux individus qui sont brevetés pour enseigner dans les écoles manitobaines. D'autres termes, tels que « instructeur » ou « entraîneur » s'appliquent aux individus qui peuvent être responsables de diriger les élèves durant des activités liées à l'éducation physique et l'éducation à la santé sans être forcément des enseignants brevetés.

**Programme d'immersion française**  
**Pourcentages des blocs horaires des matières de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année**  
**convertis en minutes**

Matières	1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> année			7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> année		
	Pourcentage	Temps/Jour	Cycle de 6 jours	Pourcentage	Temps/Jour	Cycle de 6 jours
English Language Arts-Immersion	20	60	360	14	46.2	277.2
Français	15	45	270	13	42.9	257.4
Mathématiques	15	45	270	17	56.1	336.6
Science de la nature	10	30	180	13	42.9	257.4
Sciences humaines	10	30	180	13	42.9	257.4
Éducation physique / Éducation à la santé	11	33	198	9	29.7	178.2
Éducation artistique	10	30	180	8	26.4	158.4
Matières facultatives	9	27	162	13	42.9	257.4
Totaux	100	300	1800	100	330	1980

Pour connaître les blocs horaires recommandés pour le Programme d'immersion française, consultez le <[www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/prog-fr-imm.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/prog-fr-imm.html)>.

**Programme anglais**  
**Pourcentages des blocs horaires des matières de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année**  
**convertis en minutes**

Matières	1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> année			7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> années		
	Pourcentage	Temps/Jour	Cycle de 6 jours	Pourcentage	Temps/Jour	Cycle de 6 jours
English Language Arts	35	105	630	27	89.1	534.6
Mathematics	15	45	270	17	56.1	336.6
Science	10	30	180	13	42.9	257.4
Social Studies	10	30	180	13	42.9	257.4
Physical Ed./Health Ed.	11	33	198	9	29.7	178.2
Arts (music, visual arts, drama, dance)	10	30	180	8	26.4	158.4
Optional	9	27	162	13	42.9	257.4
Totals	100	300	1800	100	330	1980

Pour connaître les blocs horaires recommandés pour le Programme anglais, consultez le <[www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/prog-anglais.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/prog-anglais.html)>.

Comme l'ÉP-ÉS est un programme d'études combiné, l'intégrité et la répartition des résultats d'apprentissage recherchés en ÉP et en ÉS doivent être maintenues. De la maternelle à la 8<sup>e</sup> année, 75 % du temps de classe est consacré à des résultats d'apprentissage liés à l'ÉP, et 25 % du temps est consacré à des résultats d'apprentissage liés à l'ÉS.

La répartition des blocs horaires particuliers d'ÉP et d'ÉS pour ce qui est des blocs obligatoires figure dans le tableau suivant :

### Blocs horaires en ÉP et ÉS\*

Année	Pourcentage	Minutes par jour			Minutes par cycle de 6 jours		
		Temps total en ÉP-ÉS	ÉP — 75% de temps	ÉS — 25% du temps	Temps Total en ÉP-ÉS	ÉP — 75% du temps	ÉS — 25% du temps
Maternelle (1/2 journée)	11%	16	12	4	99	75	24
1 <sup>re</sup> to 6 <sup>e</sup>	11%	33	25	8	198	150	48
7 <sup>e</sup> to 8 <sup>e</sup>	9%	30	23	7	178	134	44

\* Les chiffres ont été arrondis.

Il serait important que la consultation de l'enseignant responsable de l'enseignement de l'ÉP-ÉS par l'administration soit effectuée afin de bien cerner les moyens d'appuyer la programmation et l'établissement des horaires. Il est recommandé que les enseignants développent un plan de mise en œuvre afin de faire la répartition des résultats d'apprentissage du programme d'études d'ÉP-ÉS pour assurer l'intégration et l'intégrité du contenu. Les prises de décisions pour l'établissement des horaires et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre peuvent nécessiter un temps additionnel au départ, mais lorsque la programmation est en place, le temps requis plus tard, risque de diminuer.